

ENSEMBLE, PROTEGEONS LA SANTE DE VOS ENFANTS, DE NOS ELEVES

Le Principal

A

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves, Responsables légaux

Bonjour à toutes et à tous.

Vous avez constaté que nous sommes dans un contexte où le virus COVID-19 circule activement à la Réunion. Les autorités publiques (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère des solidarités et de la Santé, Rectorat de la Réunion, Préfecture et ARS) ont arrêté un certain nombre de mesures ayant pour objectif de lutter contre le COVID-19 tout en garantissant, pour les établissements scolaires, l'accueil des élèves dans un cadre sécurisé sanitaire.

Suivant les recommandations du protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale (consultable sur le site du collège) et du Rectorat, les dispositions particulières suivantes ont été appliquées au collège Henri Matisse:

- 1) Formation, information et communication en direction des élèves et des personnels assurées par les infirmières.
- 2) Port du masque obligatoire aux abords, dans l'enceinte du collège et dans les salles de cours pour les élèves, les personnels, les intervenants extérieurs, les accompagnateurs et les visiteurs.
- 3) Installation de distributeurs de solution hydroalcoolique à l'entrée du collège, aux étages des bâtiments et dans certains locaux (loge, restaurant scolaire, Administration, vie scolaire, infirmerie, salle des professeurs..) en plus des points d'eau existants pour le lavage et la désinfection réguliers des mains.
- 4) Organisation (par un sens précis de circulation) des déplacements des élèves et des personnels pour éviter les croisements importants.
- 5) Présence de poubelles « COVID » pour les masques usagés, les mouchoirs à usage unique
- 6) Disposition adaptée des tables à la restauration scolaire pour garantir une distance suffisante entre les élèves et les personnels qui déjeunent.
- 7) Protocole de nettoyage et de désinfection des locaux et de l'aération des salles utilisées.

Face à un élève présentant des symptômes du COVID ou cas contact COVID+ : Que doit faire le collège ?

Définition : Personne « cas contact » COVID+

Personne qui a été proche d'une personne testée positive au coronavirus SARS-COV-2 par RT-PCR (bâtonnet dans le nez). Cette personne est plus à risque de développer la COVID-19 et doit être isolée pendant **14 jours**. *La date de début de l'isolement (quatorzaine) des contacts débute, en principe, au moment du dernier contact connu.*

- 1) Il est isolé immédiatement à l'infirmerie avec obligation de garder son masque et dans le strict respect des gestes barrière. La famille est contactée pour sa prise en charge.
- 2) Il est gardé à domicile et attend les consignes de l'ARS. Le collège met en place un plan de continuité pédagogique en attendant (suivi assuré par Mme la Documentaliste).
- 3) Le Principal signale le cas par mail aux autorités académiques (transmission d'une [fiche de signalement](#) via une adresse mail dédiée) et éventuellement par téléphone (ligne téléphonique spécifique « signalements ») pour demander des précisions ou des consignes. Le signalement sera ensuite traité par la cellule santé académique en lien avec l'ARS qui prend contact avec la famille.
- 4) Les mesures à mettre en œuvre au niveau de l'établissement sont données par la Rectrice et/ou les autorités sanitaires. **UNE COMMUNICATION EST FAITE EN DIRECTION DES PERSONNELS ET DES FAMILLES PAR LE PRINCIPAL VIA PRONOTE ET/OU LES MOYENS DE COMMUNICATION HABITUELS.**
- 5) Les salles et les pièces sont désinfectées avant le retour des élèves.



Si COVID avéré dans l'enceinte du collège : la classe de l'élève et les enseignants qui ont eu l'élève en cours sont renvoyés immédiatement chez eux jusqu'à nouvel ordre dans l'attente des décisions et des préconisations de l'ARS.

Cette procédure s'applique de la même manière aux personnels.

Je suis parent d'élève : Quel est mon rôle ?

- 1) Chaque jour, je rappelle à mon enfant l'importance de respecter les gestes barrières
- 2) Chaque jour, je lui donne des masques pour toute la durée de ses cours (Masque à changer au bout de 4H) qu'il devra porter partout, dans les transports en commun et aux abords du collège. (L'avis de votre médecin traitant déterminera les conditions du port du masque si votre enfant présente des pathologies particulières. N'hésitez pas à vous rapprocher des infirmières du collège si c'est le cas. Voir numéros ci-dessous). *Le collège pourra dépanner à titre exceptionnel les élèves se présentant sans masque.*
- 3) Chaque jour, je lui fournis des mouchoirs en papier jetables qu'il devra jeter dans les poubelles prévues à cet effet.
- 4) Chaque jour avant qu'il parte au collège, je surveille sa température (la température doit être inférieure à 38°C)
- 5) Chaque jour je veille à l'hygiène stricte de ses mains avant son départ du collège et à son retour à la maison.
- 6) Chaque jour, je lui rappelle la nécessité de ne pas rester aux abords du collège à la fin de ses cours.



Mon enfant à une température de plus de 38° C, présente des symptômes du COVID 19 (**éternuement, essoufflement, toux, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, perte du goût**), a été en contact avec un membre de la famille ou de notre proche voisinage malade ? Qu'est ce que je dois faire ? **Je le garde à la maison et je me rapproche des infirmières du collège Mmes TAURINES ou COUSTAUT au 0262 49 93 92 / 0692 48 61 52 pour conseils et expertise.**

Comment le collège organise l'accueil des familles et des visiteurs ?

Vous devez prendre rendez-vous dans la mesure du possible avant de vous déplacer au collège (tél : 0262 49 55 11, par le biais du carnet ou de Pronote), de ne pas vous attarder à l'extérieur le matin et le soir. Si vous êtes amenés à vous rendre au collège, il est vous est demandé de respecter les protocoles en vigueur : Port du masque, Hygiène des mains à votre entrée dans le collège et dans les locaux, respect des gestes barrières et des sens de circulation.

Tenue des réunions collectives dans les locaux du collège :

A la demande du Rectorat, toutes les réunions de parents d'élèves sont reportées à fin septembre. Une réunion particulière (en mode restreint) sera toutefois organisée d'ici peu pour les parents souhaitant constituer une liste dans la perspective des élections des représentants parents aux différentes instances. Une note vous parviendra en ce sens.

Les mesures mises en œuvre au niveau du collège pour éviter la transmission du COVID-19 trouveront leur efficacité dans le civisme, la responsabilité, la solidarité et la rigueur de chacun d'entre nous par une application rigoureuse des recommandations sanitaires.

Ensemble, on réussira si on agit dans la confiance et dans la sérénité.

Cordialement,
Le Principal
Yoland SOUPRAMANIEN
LE PRINCIPAL
HENRI MATISSE

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)